



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 35752

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des salariés de l'usine ISOVER à Orange (84107). Le comité d'entreprise de cette entreprise a déposé, dans le cadre du dispositif CAATA, un dossier relatif aux salariés exposés à l'amiante durant une période de vingt-cinq années (de 1972 à 1997). Tout d'abord, le ministère a reconnu le risque réel de cette activité en adressant aux salariés d'ISOVER un extrait de la circulaire DRT 2003/15 indiquant que « l'activité de calorifugeage interne ne peut être systématiquement retenue » mais que « l'accès au dispositif a été élargi à titre individuel ». Puis le comité d'entreprise a été informé que leur établissement ne relevait pas du dispositif CAATA. Ces salariés demandent donc le bénéfice de ce dispositif et le réexamen de leur dossier. En conséquence, il lui demande ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35752

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1935

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)